

Christiane Taubira : « Cette réforme, on va la faire »

jeu, 06/11/2014 - 18:58 | Anthony Gautier
Justice



Image:

[1]

PRUD'HOMMES - L'ambiance était studieuse, en ce mercredi après-midi, au conseil des Prud'hommes d'Orléans. Pour preuve, pas moins de deux ministres y étaient reçus. Arrivée la première, Christiane Taubira, ministre de la Justice, a patiemment attendu sur les marches du palais de justice le ministre du travail, François Rebsamen, avant d'aborder la question « *nécessaire* » de la réforme des conseils prud'homaux. Conseils qui pourrait même être renommés « *tribunaux des Prud'hommes* ».

Pas question cependant de toucher « *à l'institution prud'homale et à son caractère paritaire (composé d'employeurs et de salariés)* », a martelé, de concert, le tandem ministériel. « *Juste, nous faut-il définir les fragilités de cette vieille institution, véritable spécificité de la France depuis 1806* », a souligné la Garde des Sceaux.

Raccourcir les délais des jugements rendus est, d'un commun accord, l'une des priorités de la réforme

Après avoir entendu les présidents et vice-présidents des conseils de Tours, Orléans et Montargis, l'objectif est désormais de définir les axes de travail sur les bases du rapport Lacabarats. Et d'y répondre rapidement. Justement, raccourcir les délais des jugements rendus est, d'un commun accord, l'une des priorités de cette réforme. « *Car c'est la force du fort contre le faible, à savoir le salarié, dans la majeure partie des cas* », a précisé François Rebsamen. Ce gain de temps passe irrémédiablement par des tentatives de conciliation plus appuyées entre les deux parties. Les autres leviers consisteraient à limiter les renvois - car environ 50% des audiences sont renvoyées - et à réfréner les ardeurs de ceux qui s'interjettent presque systématiquement en appel.

« *On travaille sur cette réforme depuis plus de deux ans à la Chancellerie* »

D'autre part, il s'avère urgent de dispenser une formation complémentaire à celle qui existe déjà « *avec possibilité de rémunération* ». Et d'offrir « *un accès facile à la jurisprudence via l'Intranet* », ce qui, contre toute attente, n'est visiblement pas encore le cas. De là, découle alors l'impérieuse nécessité que les conseillers prud'homaux deviennent des juges « *et qu'ils jugent en droit* », a insisté Christiane Taubira. Une mention spéciale sera également apportée au défenseur syndical, afin de lui procurer « *un véritable statut* ».

Bref, voici donc présentées les grandes lignes « *d'un travail de plus de deux ans* », a rappelé la

ministre de la Justice. Il ne reste plus qu'à le mettre en forme.

Richard Zampa

Exergue:

« Le conseil des Prud'hommes est une véritable spécificité de la France depuis 1806 »

[ministre du Travail](#) [2]

[François Rebsamen](#) [3]

[tribunal d'Orléans](#) [4]

[réforme](#) [5]

[institution](#) [6]

[conseil des Prud'hommes](#) [7]

[Garde des Sceaux](#) [8]

[christiane taubira](#) [9]